

Ce qu'il faut savoir sur les installations de stockage de déchets inertes

Démarches, aménagement, exploitation et réaménagement



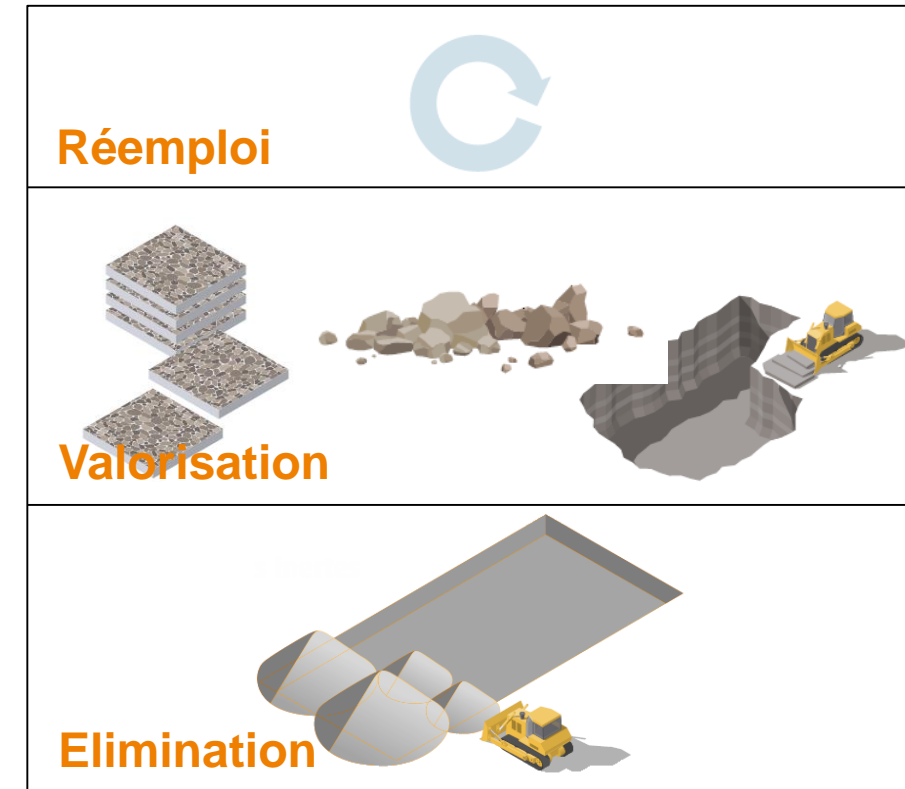
Agathe DENOT

Cheffe de projet Eau-Sol-Déchets

Agathe.denot@cerema.fr

Contexte et enjeux

- La réglementation hiérarchise les modes de traitement des déchets inertes :
 1. La prévention, notamment par le réemploi
 2. La valorisation avec :
 - ✓ la préparation en vue de la réutilisation
 - ✓ le recyclage
 - ✓ tout autre valorisation
 3. L'élimination en installation de stockage de déchets inertes (ISDI)
- Le dépôt en ISDI autorisé a concerné 26,3 millions de tonnes (SOeS, 2014)
Dépôts sauvages : 21,4 kg/hab/an (source Ademe, 2019) – soit 1,5 millions de tonne/an



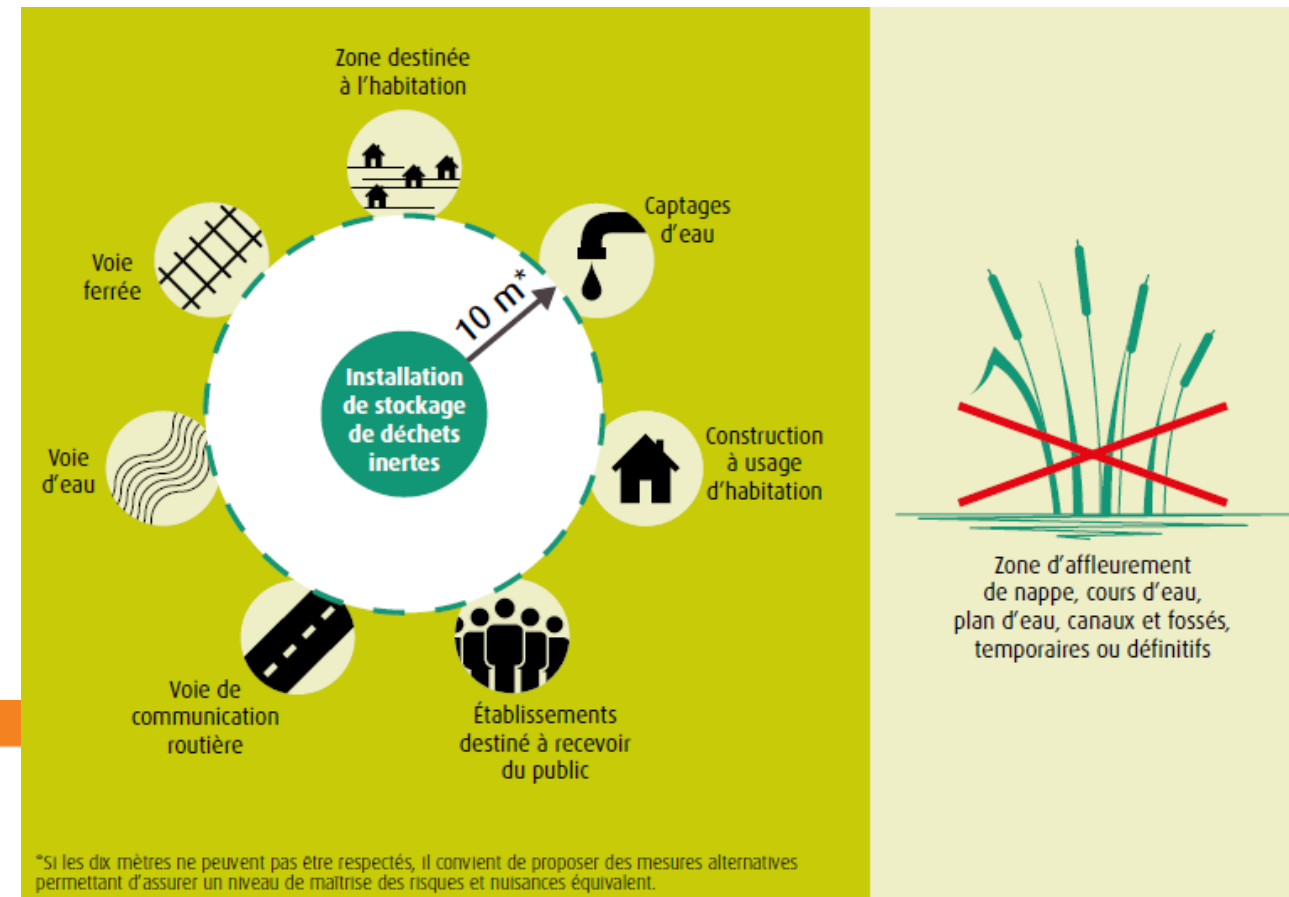
Une ISDI est une installation classée soumise à enregistrement (rubrique 2760-3)

Les prescriptions générales et les conditions d'admission sont fixées par 2 arrêtés du 12 décembre 2014

ISDI – Démarche à suivre

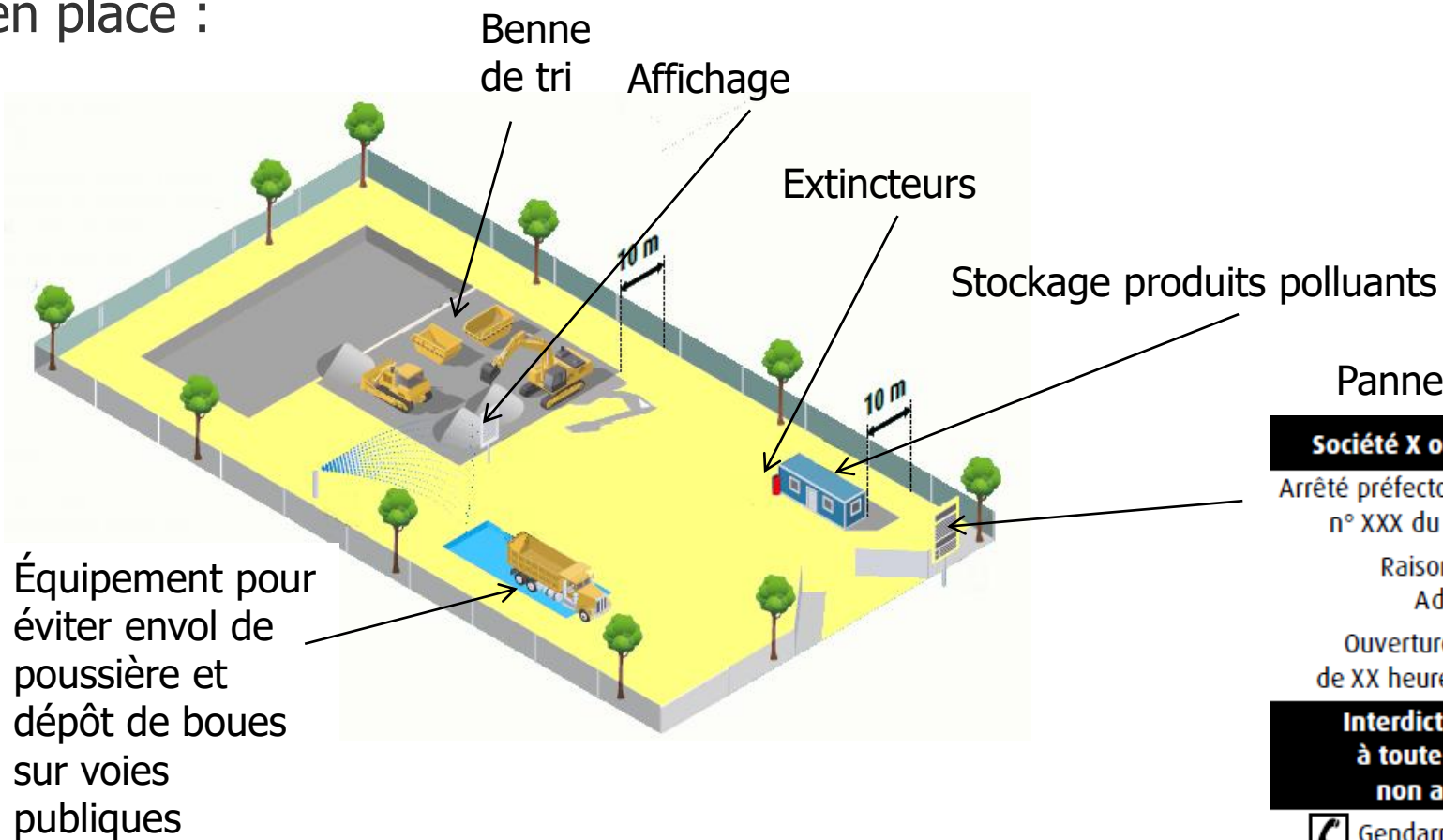
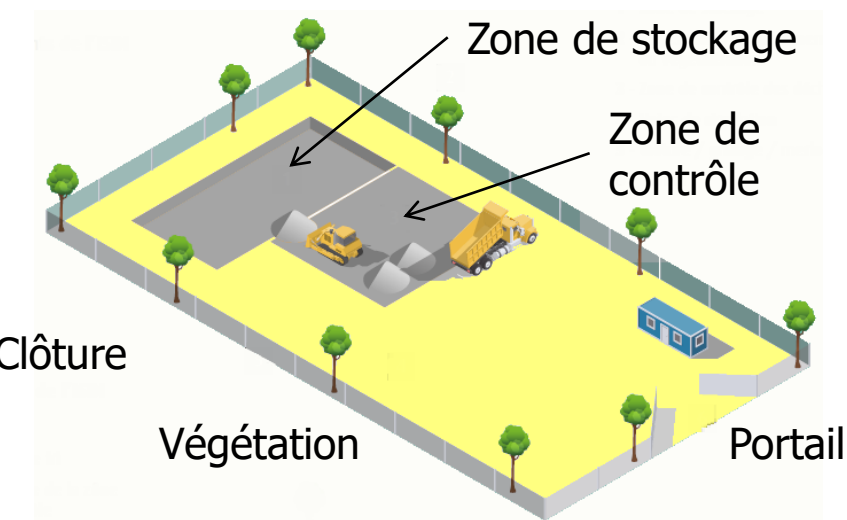
1. Estimation du besoin en ISDI : opportunité (document de planification, filières existantes, maillage du territoire, quantités produites sur le territoire)
2. Choix du site en fonction (i) des enjeux environnementaux, (ii) de l'accessibilité (iii) de la surface disponible et (iv) de l'acceptabilité locale
3. Préparation du dossier de demande d'enregistrement avec éventuellement :
 - permis de construire,
 - demande d'autorisation de défrichement,
 - dérogation espèces protégées
4. Anticipation des coûts tenant compte (1) dossier, (2) exploitation et (3) cessation d'activité

L'instruction du dossier d'enregistrement au titre des ISDI prend 5 mois maximum (sauf prescriptions particulières)



Aménagement de l'ISDI

- Après la préparation de la plateforme (débroussaillage, défrichage, nivellement), des aménagements et équipements sont à mettre en place :



Panneau

Société X ou commune Y

Arrêté préfectoral d'autorisation
n° XXX du XX/XX/20XX

Raison sociale
Adresse

Ouverture les X, X, X
de XX heures à XX heures

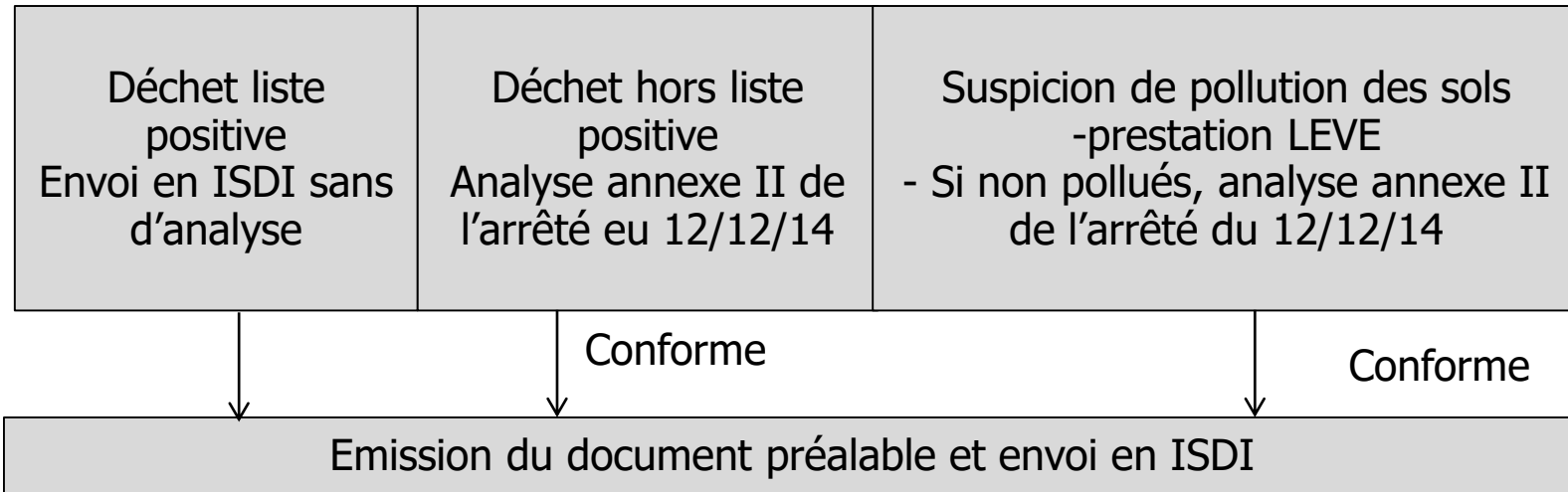
**Interdiction d'accès
à toute personne
non autorisée**

Gendarmerie ou police

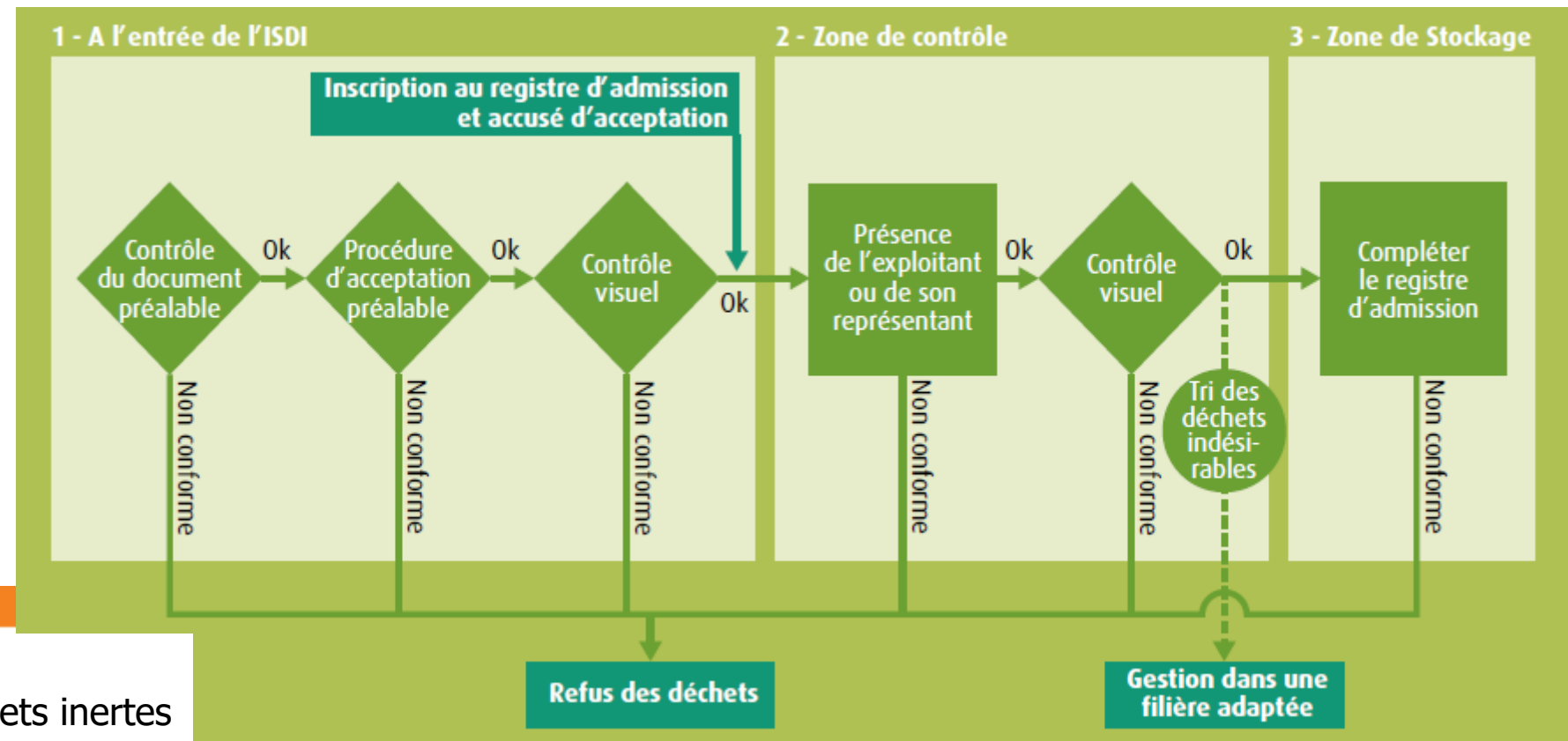
Pompiers

Exploitation de l'ISDI

Déchets générés sur chantier : engagement du producteur et du détenteur



A l'entrée de l'ISDI : engagement de l'exploitant



Réaménagement et mise à l'arrêt de l'ISDI après exploitation

Les étapes pour la cessation d'activités sont :

- Notification de l'arrêt au Préfet
- Mise en sécurité de l'ISDI
- Information de maire (pour président EPCI), propriétaire du terrain et Préfet du type d'usage
- Réalisation et transmission au Préfet du mémoire de réhabilitation
- Réaliser les travaux de réhabilitation
- Surveiller la qualité de l'environnement après travaux si nécessaire



Références utiles



Un document opérationnel

Une plaquette

<https://www.cerema.fr/isdi>



Merci de votre attention

Connaissance et prévention des risques - Développement des infrastructures - Énergie et climat
Gestion du patrimoine d'infrastructures - Impacts sur la santé - Mobilités et transports
Territoires durables et ressources naturelles - Ville et bâtiments durables

WWW.cerema.fr